
Numéro de l'intervention: 161-2010
Type d'intervention: **Interpellation**
Déposée le: 09.09.2010
Déposée par: Leuenberger (Trubschachen, PBD) (porte-parole)
Cosignataires: 1
Urgente: Non 25.11.2010
Date de la réponse: 16.3.2011
Numéro de l'ACE 479-2011
Direction: TTE

40e anniversaire du suffrage féminin: apéritif de célébration à Berne



Dans le journal de la Migros du 6 septembre 2009, la conseillère d'Etat Barbara Egger invite toutes les femmes nées le 7 février 1971 à un apéritif de célébration à Berne. L'adresse de contact est celle d'une collaboratrice de la TTE et une adresse électronique, mise en place spécialement pour l'occasion, est indiquée.

Dans ce contexte, je prie le Conseil-exécutif de répondre aux questions suivantes :

1. L'apéritif en question est-il une manifestation officielle du Conseil-exécutif ? Dans l'affirmative, pourquoi les autres membres du gouvernement ne sont-ils pas mentionnés ?
2. Le Bureau de l'égalité est le centre de compétences du canton de Berne pour tout ce qui touche à l'égalité. Qu'est-ce qui a incité le Conseil-exécutif à confier des tâches en rapport avec ce domaine à la TTE ?
3. Sur quelles bases légales reposent le recours au personnel cantonal et l'utilisation de l'infrastructure IT du canton par des membres du gouvernement à des fins privées ?
4. Le Conseil-exécutif a-t-il édicté des directives à ce sujet ?
5. Quel est le coût pour le canton de Berne de cet apéritif de célébration et des travaux de préparation effectués par la TTE ?
6. Sur quels groupes de produits ces dépenses sont-elles réparties et comment sont-elles ventilées ?

Réponse du Conseil-exécutif

Questions 1 et 2

L'apéritif en question a eu lieu à l'Hôtel du Gouvernement le 7 janvier 2011 dans le cadre d'une manifestation officielle. Le succès qu'il a remporté a trouvé un écho positif dans les médias. Outre les femmes nées le 7 février 1971 ainsi que leurs mères et leurs filles, des députées du canton de Berne et d'autres invitées y ont également participé. Cet apéritif a été organisé à l'initiative de la conseillère d'Etat Barbara Egger-Jenzer.

Questions 3 et 4

Vu le caractère officiel de la manifestation, la question du recours au personnel cantonal et de l'utilisation de l'infrastructure IT du canton à des fins privées ne se pose pas.

Question 5 et 6

L'apéritif de célébration a été sponsorisé par Migros Aare. Les frais restants sont modestes et, pour la TTE, les travaux de préparation n'ont représenté que quelques heures de travail (groupe de produits : Soutien à la direction).

Au Grand Conseil